Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 022-212202329-20251215-202539-DE

# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PLOURHAN

---

Séance du 15 décembre 2025

---

Date de la convocation : 9 décembre 2025

---

L'an deux mil vingt-cinq le quinze décembre à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de Plourhan, légalement convoqué, s'est assemblé à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de M. Loïc RAOULT, Maire ;

ÉTAIENT PRÉSENTS :
Loïc RAOULT, Laurent GUEGAN, Charlotte QUENARD, André CORBEL, ~~Marie-Annick GUERNION-BATARD~~, Béatrice DUROSE, Jean-Yves LE JEUNE, Jacqueline BODIN-GAUTHO, Sylvie ROUSSEAU, Didier GUILLAUME, Gilles DUQUENOY, Laurent BERTIN, Pascale COTTEN, Hervé LE SOUDER, Geneviève GOUJON, ~~Nolwenn GUYONNET~~, ~~Elodie JOUAN~~, Benjamin LUCO, Emmanuel FLEURY.
Valérie LABROSSE, DGS.

ABSENTS EXCUSES :
Marie-Annick GUERNION BATARD qui a donné procuration à Didier GUILLAUME
Nolwenn GUYONNET
Elodie JOUAN

Laurent GUÉGAN a été élu pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

| | | |
|---|---|---|
| **Nombre de conseillers en exercice** | **:** | **19** |
| **Nombre de présents** | **:** | **16** |
| **Nombre de votants** | **:** | **17** |

## 2025/39 Clôture des comptes du budget annexe lotissement Le Clos du Champ de Foire et reprises des résultats au budget commune

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le budget annexe « Lotissement Le Clos du Champ de Foire » a été ouvert par délibération en date du 24 mars 2017 afin de répondre à une création d'un lotissement.
*Il précise que cette opération, engagée à l'origine pour répondre à des objectifs d'aménagement du territoire et d'accueil de nouvelles populations, notamment de jeunes ménages avec enfants, s'inscrivait avant tout dans une démarche d'intérêt général et non dans une logique strictement financière.*
Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que :

- ✓ Que les recettes réelles (recettes – dépenses) s'élèvent à 105 955.36 € *(résultat positif traduisant une gestion maîtrisée de l'opération, alors même que les opérations de lotissement peuvent parfois générer des déficits pour les collectivités.)*

Monsieur le Maire indique :

- ✓ Que l'ensemble des travaux a été réalisé et que tous les terrains ont été vendus, *ce qui permet aujourd'hui de constater l'achèvement complet de l'opération d'aménagement du lotissement « Le Clos du Champ de Foire »*,
- ✓ Qu'il y a lieu de procéder à la clôture du budget annexe du lotissement « Le Clos du Champ de Foire », *la finalité du budget annexe ayant désormais été pleinement atteinte*,
- ✓ Que la clôture interviendra avant le 31 décembre 2025 et que les reprise de l'actif, du passif et des résultats du budget annexe seront effectuées par le comptable assignataire de la Commune, *lequel procédera à l'intégration du budget concerné en balance d'entrée dans les comptes du budget principal de la commune, ainsi qu'à l'ensemble des écritures d'ordre*

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 022-212202329-20251215-202539-DE

*non budgétaires nécessaires à cette réintégration, conformément aux règles comptables applicables aux collectivités territoriales*,

- ✓ Que les résultats de clôture sont provisoires. S'ils devaient évoluer, ils feront l'objet d'une nouvelle délibération.

*Il est également précisé que cette clôture permettra, à compter de l'exercice 2026, de ne disposer que d'un seul budget communal à voter, à savoir le budget principal, simplifiant ainsi la gestion financière de la collectivité.*

Après en avoir délibéré
**LE CONSEIL MUNICIPAL**
A l'unanimité,
**DECIDE** la dissolution du budget annexe « Lotissement Le Clos du Champ de Foire» au 31 décembre 2025
**ACCEPTE** la reprise de l'actif, du passif et des résultats du budget annexe du lotissement
**AFFECTE** les résultats de clôture au budget commune

| **Section de fonctionnement** | |
|---|---|
| **Résultats de clôture** | 105 955.36 € |

**DIT** que les services fiscaux seront informés de la clôture de ce budget soumis au régime de la TVA.

Pour extrait conforme au registre.

Le Maire,

Loïc RAOULT